

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 19 mars 2019, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5
M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

19-03-072

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 19 MARS – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS
4. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – AUTORISER LES DÉMARCHES AUPRÈS DU NOTAIRE
5. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – CHARGER LES FRAIS ENCOURUS
6. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION POUR LES PROCÉDURES

7. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MANDATER UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
8. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE TRAVAUX AUPRÈS DU CN
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de ROXANE LALIBERTÉ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

19-03-073

3. ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Le maire demande aux élus une dispense de lecture complète et procède uniquement à la lecture de la résolution proposée. Le plan d'action de la politique familiale et des aînés se retrouvera dans son entière description en annexe A au procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait mandaté le comité familles-aînés pour mettre à jour la politique familiale et des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a réalisé plusieurs consultations afin de connaître les besoins et les réalités du milieu ;

CONSIDÉRANT que le comité a rédigé un plan d'action pour répondre aux besoins de la population et que celui-ci a été présenté au conseil municipal lors d'une rencontre de travail ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le plan d'action de la politique familiale et des aînés tel que présenté par le comité.

Adoptée.

19-03-074

4. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – AUTORISER LES DÉMARCHES AUPRÈS DU NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les derniers avis ont été transmis par courrier recommandé aux propriétaires ayant des taxes dues ;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires avaient jusqu'au 18 mars 2019 afin de payer leur montant en souffrance ou pour prendre un arrangement avec la municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à contacter le bureau du notaire, Gagné & Doyle, de Plessisville, pour obtenir les désignations nécessaires pour les dossiers de vente pour taxes.

Adoptée.

19-03-075 5. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – CHARGER LES FRAIS ENCOURUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entamé les procédures de vente de propriété pour non-paiement de taxes et que cette démarche occasionne des frais ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la municipalité à charger des frais supplémentaires encourus lors des dossiers de vente pour non-paiement de taxes à chacun des immeubles visés ;

QUE ces frais pourront être facturés aux propriétaires de chacun des immeubles, même si la vente pour non-paiement de taxes n'a pas lieu suite au paiement complet ou à une entente de paiement ;

QUE puisque le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à contacter le bureau du notaire Gagné & Doyle pour obtenir, si besoin, les désignations nécessaires dans les dossiers de vente pour taxes, ces frais seront aussi ajoutés aux sommes dues pour chaque immeuble à être envoyé en vente pour taxes.

Adoptée.

19-03-076 6. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - AUTORISATION POUR LES PROCÉDURES

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ORDONNER à la directrice générale par intérim, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 25 mars 2019, au bureau de la Municipalité régionale de comté de l'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

Nom				Matricule
Ferme du Long Chemin				0135-19-9622
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Frais	Total
7 791.07 \$	2 947.54 \$	1 229.81 \$	11.45 \$	11 979.87 \$

Nom				Matricule
9305-9228 Québec Inc.				0340-07-2816
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Frais	Total
15 391.85 \$	4 210.87 \$		11.45 \$	19 614.17 \$

Nom				Matricule
Michel Paquin, Dominique Paquin				9740-91-6062
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Frais	Total
309.48	83.69	24.14 \$	11.45 \$	428.76 \$

Nom				Matricule
Martin René, Caroline Marcoux				9935-95-7550
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Frais	Total
950.15 \$	242.42 \$	1 535.28 \$	11.45 \$	2 739.30 \$

Nom				Matricule
P'tit Dubois Inc.				9938-14-9576
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Frais	Total
516.42 \$	138.55 \$	13.05 \$	11.45 \$	679.47 \$

Nom				Matricule
Stéphane Langevin				9942-65-5045
Taxes municipales	Intérêts (municipal)	Taxes scolaires	Frais	Total
1 486.02 \$	227.68 \$	24.07 \$	11.45 \$	1 749.22 \$

Adoptée.

19-03-077

7. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MANDATER UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés pourront être vendues à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles le 5 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1038 du Code municipal, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER M. Éric Chartier, maire ou Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim à enchérir sur les immeubles visés, pour et au nom de la municipalité de Villeroy, l'enchère ne devant pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée.

19-03-078 8. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE TRAVAUX AUPRÈS DU CN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite procéder à des travaux de remplacement d'une conduite de son réseau d'aqueduc sous la voie ferrée appartenant au CN ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la municipalité devra avoir accès à l'emprise du CN ;

CONSIDÉRANT QUE cet accès doit être autorisé suite au dépôt d'une demande ;

CONSIDÉRANT QUE des frais seront chargés à la municipalité en lien avec cette demande ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la municipalité de Villeroy a déposé une demande d'accès à l'emprise du CN ;

DE DÉSIGNER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, comme chargée de projet responsable des signatures et de l'autorisation des coûts au nom de la municipalité de Villeroy ;

QUE la municipalité de Villeroy assumera les frais relatifs à cette demande.

Adoptée.

19-03-079 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

QUE la séance soit levée à 19 h 13.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim